



Déclaration liminaire Comité technique DRAAF-DRIAAF-DAAF

4 janvier 2022

Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Cette année débute encore une fois sous la menace de ce virus SARS-Cov2 qui a tant bouleversé nos conditions de travail et souvent nos rapports entre collègues d'une même équipe, avec une fatigue qui se généralise. En effet, 2021 aura été marquée par le report de charge d'une année 2020 très troublée par la pandémie, la gestion d'aides nouvelles et le remplacement d'agents malades.

Pour 2022, il est nécessaire d'apporter de la souplesse sur la dotation d'objectifs et la gestion des contractuels en services déconcentrés, d'autant que les réorganisations vont bousculer les équipes, encore réduites par les cas contacts malgré la vaccination. Il faut également évoquer la situation difficile vécue par certains agents des DAAF, à leur retour de congés, mais aussi dans le cadre de déplacements professionnels, qui ont dû rester en métropole à la suite d'un test positif.

En reprenant notre déclaration liminaire du dernier comité technique DRAAF-DRIAAF-DAAF du 11 février 2021, nous constatons que les mêmes sujets sont toujours d'actualité près d'un an après :

- Transferts des mesures non surfaciques du FEADER aux conseils régionaux

A moins d'un an désormais de l'échéance, la FAQ du MAA a été publiée récemment, et nous vous en remercions, mais il manque encore des précisions quant aux agents transférés et surtout leurs conditions d'accueil par les conseils régionaux, et sur la gestion de la fin de programmation et des deux années de transition. Les agents concernés ont besoin d'une communication rassurante mais surtout fiable, avant tout des garanties sur leur futur lieu de travail, la nature de leur mission, les conditions de travail et leur rémunération. Il semble indispensable que dans chaque région la FAQ régionale soit délivrée avant la fin février.

Certains conseils régionaux ne sont guère chaleureux, remettant même parfois en cause la compétence des agents des services déconcentrés de l'État et indiquant qu'ils les remplaceront sans difficulté s'ils ne viennent pas !

Pour les DROM, si un nombre limité d'agents concernés par le transfert est faible en Martinique et Guadeloupe, ce n'est pas le cas à La Réunion et en Guyane.

Ce transfert va être une source de désorganisation des services d'économie agricole, puis d'une réorganisation imposée alors que la revue des missions n'a toujours pas été déclinée. Il faut que la visibilité sur le transfert et la revue des missions s'opèrent simultanément pour éviter la répétition des réorganisations.

- Brexit

Les contrôles se sont mis en place dans les Hauts-de France, en Normandie et en Bretagne dans des conditions de travail que toutes les organisations syndicales ont dénoncées (en particulier le cycle de la capitainerie). Un an après, ces conditions liées à des rémunérations insuffisantes rendent de plus en plus difficile le recrutement de vétérinaires, mais aussi de contrôleurs, surtout dans les



bassins de plein emploi. A cela se rajoutent des difficultés de restauration qui ne sont toujours pas résolues.

Quant aux certifications à l'export à partir de toutes les DRAAF et DD(ETS)PP, leurs règles ne sont toujours pas définies à l'heure actuelle par le Royaume-Uni qui retarde régulièrement l'échéance, mais elles finiront par occasionner une charge de travail supplémentaire dans ces structures.

- Influenza aviaire

L'épizootie a commencé cette année fin novembre dans le Nord, donnant une charge de travail supplémentaire dans cette région déjà bien occupée par le Brexit, et elle a atteint en décembre, pour la quatrième fois en 6 ans, les départements du sud-ouest.

Or, dans ces régions, les équipes sont démotivées (absence de reconnaissance financière dans les DRAAF, compensations tardives, voire oubliées, dans les directions départementales), et l'encadrement souffre. Pour pallier les effets délétères de cette crise récurrente, le recrutement prévisionnel de personnel administratif, pouvant être opérationnel dès l'apparition de l'épizootie, est indispensable, faute de quoi les services s'épuisent.

- Secrétariats généraux communs

Pour les secrétariats généraux communs départementaux, de nombreux dysfonctionnements ne sont toujours pas résolus dans certains départements, notamment ceux dont les agents méconnaissent les procédures RH du MAA. L'accompagnement par la DRAAF est alors nécessaire et chronophage. Les agents des DRAAF s'interrogent aussi sur les projets de secrétariats généraux communs régionaux, que l'Île-de-France a expérimenté. Quant aux secrétariats généraux communs dans les DROM, le service qu'ils rendent aux agents des DAAF est nettement dégradé.

- Plan de relance

Il doit être réalisé au pas de charge et s'avère très chronophage pour les services, faute de cadrage précis dès la mise en œuvre des mesures et compte tenu d'un recrutement tardif de renforts d'effectifs nécessaires à sa mise en œuvre.

Particulièrement pour le plan de relance forêt où des retards dans la délégation des crédits (crédits délégués le 17 décembre à 13h00 pour un engagement avant le 20 décembre minuit !) et l'absence de décision du niveau central sur certains volets, notamment l'obligation de communication, sont venus s'ajouter aux difficultés liées à l'afflux massif de dossiers dans certaines régions.

Il nous semblerait utile de faire en ce début d'année un groupe de travail présentant un premier bilan de la gestion du plan de relance afin de faire remonter les difficultés et trouver ensemble des solutions pour les surmonter.

Enfin, alors que l'ordre du jour de ce comité technique prévoit encore d'autres projets de réorganisations des services déconcentrés, et que cette année 2022 qui débute est une année avec plusieurs échéances électorales majeures, l'Alliance du Trèfle souhaite savoir si un bilan des nombreuses réformes qui, depuis trois quinquennats, épuisent les équipes est enfin prévu.